

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 15.04.2025

Etaient présents : Isabelle ROGUET, Patrice DOMPMARTIN, Denis DUPANLOUP, Marie-Claire LAFFIN, Nathalie FREYRE, Franck VIGNE, Aline REGAT, David DE VITO, Arnaud DESBIOLLES, Damien MESSY, Aurore TROTTE, Sandra MAÇON, Maëva DUBOUCHET, Hervé FAUVAIN, Yannick ROGUET, Stéphanie BOUVIER, René-Pierre CHEMAMA, Florent LACROIX.

Excusés ayant donné procuration : Olivier LOTH à Isabelle ROGUET

Excusé : Dominique BRAND

Absents : Laurent CHECKO, Julien TISSOT et Valérie VACHOUX.

Secrétaire de séance : Aline REGAT

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 1er.04.2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions du Maire

Ce point est annulé, n'ayant pas de décisions à présenter.

3. Cantine

Création d'un nouveau service

Vu les différents échanges avec les membres de l'Association Cantine Scolaire ;

Vu la décision prise par l'Association Cantine Scolaire le 12 décembre 2024 de dissoudre l'association à compter du 31.08.2025 ;

Madame le Maire rappelle le débat de la réunion du Conseil Municipal du 6 mars 2025, à l'issue duquel il avait été décidé de ne pas verser de nouvelle subvention à l'association Cantine Scolaire, celle-ci ayant la possibilité de terminer l'année scolaire sans nouvelle aide ;

Vu la nouvelle décision prise par l'Association Cantine Scolaire le 21.03.2025 d'avancer la dissolution de l'association à la date du 30.04.2025 ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- de créer en urgence ce nouveau service communal de restauration scolaire à compter du 5 mai 2025, date de reprise de l'école, après les vacances de printemps.
- de faire appel à notre fournisseur, l'entreprise Leztroy, qui nous livre les repas en liaison froide, les mercredis et durant les vacances scolaires sur le centre de loisirs, et qui serait d'accord de nous dépanner jusqu'à la fin de l'année scolaire ; les tarifs étant les mêmes que ceux pratiqués pour le centre de loisirs, à savoir :
 - o 4.54 € TTC (repas maternelle)
 - o 4.71 € TTC (repas primaire)
 - o 5.22 € TTC (repas adulte) ;
- d'employer le personnel nécessaire à la création de ce nouveau service : surveillants pour la période de 11h20 à 13h30 et personnel de cantine (réchauffage des repas, service, vaisselle et ménage) ; il est rappelé que le coût de ce nouveau service a été prévu dans le budget primitif 2025 ; certains agents faisant déjà partie de notre personnel, leur temps de travail sera revu ; les nouveaux employés seront engagés en tant que vacataires pour cette période de 2 mois. Une nouvelle organisation sera affinée pour la rentrée de septembre et sera proposée au Conseil Municipal pour validation et ouverture des postes nécessaires.
- propose de facturer aux familles les repas selon les quotients familiaux, aux tarifs pratiqués par l'Association Cantine Scolaire en janvier 2025, comme suit :

Inférieur à 1 200 €	1201 € à 2000 €	2001 € à 3000 €	3001 € à 4000 €	≥ 4001 €
6.30 €	7.00 €	7.80 €	8.80 €	9.45 €

- propose de facturer aux adultes, employés par la commune, le repas à prix coutant (5.22 €) ;
- propose la validation du règlement relatif à ce nouveau service (inscriptions, facturation, absences...)

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- de la création, en urgence, d'un nouveau service de restauration scolaire à compter du 5 mai 2025 ;
- de faire appel à la Société Leztroy, fournisseur actuel de livraison de repas en liaison froide sur le centre de loisirs communal en autorisant Mme le Maire à signer l'avenant au contrat ;
- d'employer le personnel nécessaire pour assurer ce nouveau service de cantine scolaire ;
- de facturer aux familles les repas selon les quotients présentés ci-dessus ;
- de facturer au personnel communal les repas à prix coutant ;
- de valider le règlement provisoire mis en place pour la période du 1er mai aux vacances d'été.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'un état des lieux du matériel a été réalisé à la cantine pour départager le matériel appartenant à l'association Cantine Scolaire de celui appartenant à la commune. Pour la mise en place du service, il y aura lieu d'acheter du matériel, notamment de la vaisselle (en arcopal) ainsi qu'un four de réchauffe rapide pouvant contenir tous les repas. Deux devis ont été demandés : celui-ci a été commandé à l'entreprise SAVEC pour un montant de 8 076 €. La livraison est prévue pour le 15 mai ; l'entreprise nous prête un four en attendant.

L'association Cantine Scolaire nous propose du matériel d'occasion pour la somme de 4 100 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la liste de matériel proposé par l'association, décide à l'unanimité, de le racheter pour la somme proposée de 4 100 €.

Mme le Maire précise que l'appel d'offres pour la fourniture des repas, à compter du mois de septembre, a été mis en ligne ce jour. Il est prévu que la commission d'appel d'offres se réunisse le 20 mai 2025 à 17h30 pour étudier les propositions.

4. Compte-rendu des commissions

Mme Marie-Claire LAFFIN pour la commission scolaire :

Le conseil d'école au Chef-Lieu s'est bien passé.

Mme Nathalie FREYRE pour les commissions environnement - culture & patrimoine :

Journée nettoyage : plus d'encombrants mais moins de déchets ; bonne participation, notamment des jeunes du service enfance et jeunesse.

Journée de la Terre le 27.04.25 : réunion le 16 avril à 18h pour affiner l'organisation

Médiathèque : exposition-jeu prévue pour la Journée de la Terre « mauvaises herbes » les regarder autrement ; Coordination avec le Service Enfance et Jeunesse pour lecture de contes pour les 3-6 ans le 8 juillet et pour les 7-10 ans le 15 juillet.

Ça crée samedi : « Jeux d'écriture » le 26 avril et « autour de l'aquarelle » le 14 juin

Développement des jeux de société : les familles viennent jouer à la médiathèque

M. Denis DUPANLOUP pour la commission bâtiments :

Mairie : toutes les chapes sont coulées au rez de chaussée et à l'étage

L'abribus sera installé la semaine prochaine

La proposition d'une visite de la mairie est faite au Conseil Municipal : le mercredi 23 avril à 18h30 est retenu.

5. Divers

Madame le Maire n'a pas de points à ajouter.

La séance est levée à 20 heures 35.

Le Maire,
Isabelle ROGUET

Le secrétaire de séance,
Aline REGAT